

La petite feuille



SCHR Société Coopérative

D'Habitation Renens et agglomération

Juillet 2026

SOMMAIRE

EDITORIAL	3
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 MAI 2026 EN BREF	5
BIENVENUE À MADAME MAYOR GÉRALDINE, NOUVELLE ADMINISTRATRICE	6
UN GRAND BRAVO À NOS SOCIÉTAIRES	6
PARC IMMOBILIER SCHR – PROJETS	7
LES CONSEILS DE LA COMPTABLE	10
FINANCEMENT DES PROJETS	11
LES CONSEILS DE LA GÉRANTE TECHNIQUE	12
ACCUEIL DES NOUVEAUX SOCIÉTAIRES 2025	13
VIE DE LA SOCIÉTÉ	13
HORAIRES PÉRIODE ESTIVALE	15
AGENDA	16

Editorial

Un équilibre à trouver au sein du vivre ensemble – Quel est notre rôle ?

Lors de la dernière assemblée générale, notamment, plusieurs coopérateurs ont rapporté les nuisances de voisinage qu'ils subissaient avec l'utilisation de la salle communautaire des Paudex ou avec l'utilisation abusive des installations de buanderie. Des conflits de voisinage dans d'autres immeubles nous ont également été rapportés. Il nous a été demandé d'intervenir.

Rôle des organes dirigeants ?

Dans une coopérative d'habitation, un conflit ne se limite pas toujours à deux personnes. Lorsqu'il s'étend ou touche plusieurs habitants, perturbe les espaces communs ou fragilise le climat général, il devient un conflit collectif. Dans ce type de situation, la direction a un rôle essentiel : elle doit protéger le vivre-ensemble, rappeler le cadre commun et favoriser une résolution juste, sans prendre parti de manière précipitée.

Notre responsabilité est de poser un cadre clair, écouter les personnes concernées, recueillir les faits, distinguer les impressions des éléments vérifiables et rappeler les règles applicables à tous. Cette neutralité est indispensable. Elle ne signifie pas l'indifférence, mais la volonté de traiter chaque locataire avec équité, sans favoritisme ni jugement hâtif.

L'écoute doit être organisée avec méthode : rencontrer séparément les parties concernées, puis proposer un échange commun lorsque les conditions le permettent. L'objectif n'est pas de laisser la colère guider la discussion, mais de permettre à chacun d'exprimer ce qu'il vit, ce qu'il attend et ce qu'il est prêt à changer. Un dialogue bien encadré réduit les malentendus et évite que les tensions ne se transforment en oppositions durables.

Nous n'avons pas seulement pour mission de constater le problème, mais devons aussi faciliter la recherche de solutions. Cela peut passer par un rappel formel des règles, un accord écrit sur certains comportements, une adaptation de l'usage des espaces communs, la mise en place d'horaires ou, si nécessaire, proposer une médiation externe. La solution doit être proportionnée, compréhensible et applicable par tous.

Lorsque le dialogue ne suffit pas, la direction doit assumer également son autorité : rappeler fermement les obligations de chacun et prendre les mesures prévues par le règlement.

Un suivi s'avère souvent nécessaire. Il s'agit de vérifier que les engagements sont respectés, que les tensions diminuent et que la sérénité soit retrouvée.

Lors de son dernier Conseil d'administration, celui-ci a décidé de ne pas prendre de décision hâtive concernant les heures et jours d'ouverture de la salle communautaire, mais assumera ses responsabilités en matière de définition d'un cadre clair, de sensibilisation des utilisateurs, de sanction envers les auteurs d'infractions au règlement ou d'abus. Il suivra attentivement l'évolution de la situation comme pour toutes les demandes où on lui a demandé d'intervenir.

Bonnes vacances à toutes et tous !

Le président

François Delaquis

L'assemblée générale du 28 mai 2026 en bref

Ce sont 93 sociétaires qui ont participé à l'Assemblée Générale du 28 mai dernier à la Buvette de la salle de spectacles de Renens. L'AG a pris les décisions suivantes :

- ✓ a accepté les comptes 2025 et donné décharge au Conseil d'administration, à l'Organe de révision ainsi qu'à la COGEST ;
- ✓ a fixé à 2.25 % le taux d'intérêt des parts sociales pour 2025 ;
- ✓ a remercié et pris acte de la démission d'un administrateur :
 - M. Didier Divorne, représentant de la Municipalité, responsable dicastère Bâtiments – Domaines – Logement
- ✓ a renouvelé le mandat d'administratrice de Mme Marianna Cavalieri ;
- ✓ a élu en qualité d'administratrice Mme Géraldine Mayor ;
- ✓ M. Yvan-Pascal Christinat président de la COGEST a terminé son mandat de 3 ans ;
- ✓ a reconduit le mandat de Fiduservice en qualité d'Organe de révision ;
- ✓ a maintenu inchangé à CHF 100.00 le montant du jeton de présence des administrateurs et des membres de la COGEST ;
- ✓ a maintenu inchangé à CHF 50.00 la finance d'admission à la SCHR ;
- ✓ a pris connaissance du futur projet Arzillier 13 ;
- ✓ a répondu aux diverses questions individuelles des sociétaires ;

Composition de la commission de Gestion 2026/2027

- Président : Monsieur Gabriel Borcard
- Membre : Maria Petronio
- Membre suppléante : Yolande Emmanuel

Bienvenue à Madame Mayor

Géraldine, nouvelle administratrice

Nous avons le plaisir d'accueillir Mme Géraldine Mayor au sein de notre société en qualité d'administratrice.

Titulaire d'un Master en droit de l'Université de Lausanne et forte de plus de dix années d'expérience dans des environnements financiers et institutionnels exigeants, Madame Mayor a développé une expertise reconnue en gouvernance, conformité, droit des affaires et gestion des risques.

Nous lui souhaitons la bienvenue et plein succès dans ses nouvelles fonctions au sein du conseil d'administration.



.....

Un grand bravo à nos sociétaires

Cette année, nous avons le plaisir de féliciter 3 sociétaires qui ont 40 ans de sociétariat.

Sociétaire anniversaire	Date d'entrée	Nom	Prénom
40	01.12.1986	Posse Peinture SA	
40	01.08.1986	Cazzola	Catherine
40	01.03.1986	Nicod	Gabriel



Parc immobilier SCHR – Projets

Projet 1^{er} Mai 11b-c – Fin du chantier de rénovation des cuisines

Débuté le 14 avril, ce chantier se terminera à la fin du mois de juillet comme le prévoit le planning. Les travaux prévoyaient le désamiantage de la cuisine ainsi que la rénovation et la modernisation des installations et des appareils. Le chef de projet était M. Jean-Marc Dupuis et la conduite des travaux ainsi que la réalisation ont été assurées par le Bureau LG architectures à Pully.

Nous remercions les entreprises et leurs ouvriers pour la qualité de leurs prestations

Une mention spéciale pour les locataires que nous remercions pour leur accueil ainsi que pour leur compréhension lors des désagréments occasionnés par les travaux.

Les photos ci-dessous vous donne un aperçu du résultat final.



Projet Arzillier – Le projet COUPÉ – DÉCALÉ du bureau Shape Architecture lauréat du concours (MEP143)

3 bureaux d'architecture ont été conviés, dans le cadre d'un mandat d'étude parallèle, à présenter leur projet pour le nouveau bâtiment d'Arzillier.

Lors de la dernière assemblée générale, les travaux des 3 bureaux ont été présentés aux sociétaires.

Un jury formé de 6 personnes (4 architectes et 2 représentants du CA de la SCHR) a statué et désigné le lauréat : le bureau Shape Architecture à Lausanne pour son projet COUPÉ-DÉCALÉE.

Le jury a été séduit par ses qualités de parfaite insertion dans l'environnement, une déclinaison architecturale de qualité proposant une vision forte mettant en œuvre des techniques novatrices mais réalistes.



Vous pouvez retrouver sur le site de la coopérative (www.schrenens.ch) le rapport du jury ainsi que les propositions des concurrents.

Les travaux ont donc été confiés au bureau lauréat, qui s'est déjà mis au travail, encadré par une commission de construction représentant le maître d'œuvre (MO), afin de peaufiner le projet selon le calendrier prévisionnel suivant :

- 15.07.2026 – 28.02.2027 : phase d'avant-projet
- 01.02.2027 – 31.12.2027 : mise à l'enquête
- 01.01.2028 – 28.02.2028 : déconstruction
- 01.03.2028 – 28.02.2029 : projet de construction

Projet Corbettes 1 – 9 Rénovation Énergétique des bâtiments

Ces importants travaux d'assainissement énergétique, devisés à près de CHF 5 millions, permettront une économie substantielle des charges dues à l'énergie.

Ils consisteront au remplacement des fenêtres, à l'ajout d'une couche d'isolation en périphérie des bâtiments, une remise à neuf de l'étanchéité des toitures. De plus, le remplacement de deux chauffages à gaz et d'un chauffage à mazout par une grande unité à bois plus moderne, mutualisée, sera installé pour les trois

bâtiments. Des panneaux solaires thermiques et photovoltaïques prendront place sur les toitures. L'ensemble du projet répondra aux normes Minergie.



Ce projet prévoit également la création de 24 LLM (Logements à Loyers Modérés subventionnés) pour les bâtiments 1-3-5. Il a d'ores et déjà obtenu l'aval financier du Conseil communal le 7 mai 2026. La participation cantonale n'est pas assurée à ce jour.

Une demande de permis de construire a été déposée à fin septembre 2025. À l'heure à laquelle ce bulletin est mis sous presse, la Municipalité a reçu la synthèse de la CAMAC (Centrale des autorisations en matière de construction) et pourra rédiger un permis de construire prochainement.

Les conseils de la comptable

Les Impôts : le grand jeu de la chasse aux papiers

Chaque année, au moment de remplir sa déclaration d'impôts, nombreux sont ceux qui se demandent : « Mais où ai-je rangé cette attestation ? » Pour éviter les recherches de dernière minute, pensez à conserver les documents relatifs à vos parts sociales dès que vous les recevez.

- **En juillet**, lors du versement des intérêts des parts sociales, une attestation indique le montant exact des intérêts perçus.
- **En janvier**, une seconde attestation précise le nombre de parts sociales que vous détenez ainsi que leur valeur au 31 décembre.

Un petit geste aujourd'hui qui vous fera gagner du temps au prochain rendez-vous avec les impôts.



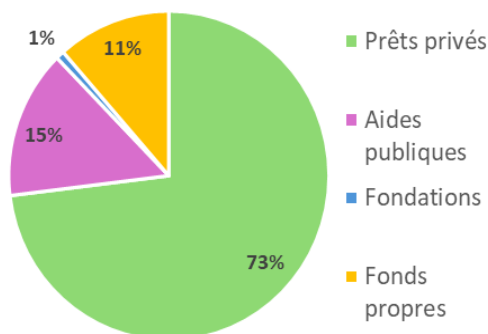
Financement des projets

Développer et entretenir des logements d'utilité publique demande des moyens importants. Comme toutes les coopératives actives dans le logement à but non lucratif, la SCHR combine plusieurs sources de financement pour réaliser ses projets, tout en limitant l'impact sur les loyers.

Les outils de financement à disposition des Maîtres d'Ouvrage d'Utilité Publique (MOUP) sont :

- **Prêts privés** : banques, assurances et caisses de pension
- **Aides publiques** : CCL, CCH et Fonds de roulement de la Confédération
- **Fondations suisses** : Fonds de solidarité, Solinvest et Soliterra
- **Moyens propres** : parts sociales, dons, capital social et fonds propres

Répartition actuelle (novembre 2025)



À noter : le **Fonds de roulement** peut, dans certains cas, financer jusqu'à 90 % du coût d'un projet, à condition d'apporter au moins 10 % de fonds propres.

Cette diversification assure la solidité de nos projets et la continuité de notre mission : proposer des logements de qualité à des conditions abordables.

Les conseils de la gérante technique

⇒ Demande de travaux : la bonne démarche

Si vous estimez que votre logement nécessite des travaux d'entretien, nous vous invitons à contacter la gérante technique par écrit (courriel ou courrier) ou par tél. Vous nous indiquerez l'endroit et la nature des travaux. Si vous avez des photos, cela nous facilitera le traitement de votre demande.

Après analyse, si la demande est acceptée, vous recevrez un bon de travail. Dès sa réception, vous êtes invités à prendre contact dans les 48 heures avec l'entreprise mandatée qui figure sur le bon afin de convenir d'un rendez-vous.

Si la demande est refusée ou reportée dans le cadre d'un prochain budget, la gérante technique prendra contact avec vous pour vous communiquer les raisons et la suite.

Une fois les travaux réalisés, contrôler si les travaux ont été effectués correctement et, le cas échéant, avertir immédiatement la gérance des problèmes constatés. Par votre signature sur le bon de travail, vous reconnaissez que les travaux mentionnés sur celui-ci ont été entièrement effectués et ceci sans retouche. Pour clore le dossier, vous indiquerez la date à laquelle les travaux ont été terminés.

Pour les travaux nécessitant des réparations urgentes, notamment le soir, le week-end ou les jours fériés, vous devez contacter le concierge de votre immeuble ou la gérante technique via le numéro réservé aux urgences, qui mandatera immédiatement l'entreprise chargée du dépannage.



Accueil des nouveaux sociétaires 2025

Le jeudi 26 mars 2026, le Conseil d'administration a accueilli une trentaine de nouveaux sociétaires à la salle communautaire de Paudex 12. Cette soirée avait pour but de présenter la SCHR (administrateurs et personnels), le parc immobilier, les statuts, les règles de réservations des salles communes ainsi que les moyens de communication (site web, petite feuille, panneaux d'affichage).

La rencontre s'est terminée par une session de questions-réponses et le verre de l'amitié.

Vie de la société



Pâques avec la SCHR

À l'occasion des fêtes de Pâques, l'équipe de la SCHR ainsi que la Direction ont organisé un moment convivial pour leurs sociétaires et locataires.



Le mercredi 1er avril 2025, près de 30 enfants se sont réunis au Parc des Biondes à Renens, profitant du magnifique espace de jeux fraîchement rénové où s'est déroulée la chasse aux œufs, sous un beau soleil printanier.

Les enfants ont parcouru le parc à la recherche de chocolats avant de partager un moment ludique autour d'ateliers de dessins et de jeux variés, dans une ambiance joyeuse et chaleureuse.

Cet après-midi festif s'est conclu autour de dégustations de chocolats, pour le plus grand plaisir des petits comme des grands.

La Fête des Voisins 2026

La Fête des voisins a une nouvelle fois permis de faire vivre l'esprit coopératif qui caractérise la SCHR en favorisant les rencontres et les échanges entre habitantes et habitants.

Aux Biondes, traditionnellement les locataires des immeubles 34 à 48 de la SCHR se réunissent avec leurs voisins des Biondes 30.



À Paudex, près de 40 locataires ont participé à un apéritif suivi d'un dîner canadien, où chacune et chacun avait préparé une spécialité à partager. Cette formule a permis de faire découvrir les talents culinaires des participants tout en favorisant les échanges dans une ambiance conviviale et chaleureuse.



Vous avez des
suggestions d'articles
à paraître
dans le journal
« Petite feuille »

Ou des idées d'amélioration touchant la coopérative ?

Vous pouvez nous en faire part au

021 632 80 90

ou sur

info@schrenens.ch



Horaires période estivale

(Du 27.06 au 17.08)

- **Guichet** : mardi 8h-12h et mercredi 13h30 -17h00
- **Téléphone** : mardi 8h-12h et mercredi 13h30 -17h00



Agenda

Halloween

Où : Salle de l'Association des enfants des Biondes
Quand : le vendredi 30 octobre 2026 à partir de 18h00

Accueil des nouveaux sociétaires

Où : Salle communautaire Paudex 12, Renens
Quand : le mercredi 23 mars 2027 à 20h00

**Société Coopérative d'Habitation
de Renens et agglomération**
Avenue des Paudex 10
1020 Renens

Site internet : www.schrenens.ch

CONTACT

Administration générale
& location : 021/632.80.90
Comptabilité : 021/632.80.95
Technique : 021/632.80.96
Courriel : info@schrenens.ch